

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Séance ordinaire

3 décembre 2024, 10 h 45

Salle du Conseil (3632)

Pavillon Louis-Jacques-Casault

PROCÈS-VERBAL**Personnes présentes :**

Bastien, Josée
Beaulieu, Marie-Claude
Bergeron, Cathia
Bernier, Carmen
Bhiry, Najat
Boudreault, Nathalie
Bourgoin, Sylvain-Georges
Brin, Colette
Brouillet, Eugénie
Campana, Aurélie
Charette, Louise
Darveau, André
Doyon, Maurice
Faucher, Arianne
Fleury, Pascale
Fortier, Paul
Gélinas, Nancy
Gélineau, François

Gomez-Perez, Muriel
Goulet, Vincent
Lacroix, René
Laflamme, Anne-Marie
Levasseur, Ludovik
Mbourou Azizah, Ginette
Méthot, Julie
Méthot, Pierre-Olivier
Montagne, Benjamin
Morin, Charles M.
Naimi, Kevin
Noah Bissemi, Nicolas
Papagerakis, Petros
Paquin, Jonathan
Pastinelli, Madeleine
Pilote, Annie
Plaisance, Andrée
Poitras, Julien

Pons, Frank
Rainville, Simon
Richer, Monique
Roberge, Jacynthe
Rodrigue, Marie-Josée
Roy, Denis
Saucier, Linda
Sauvageau, Daphnée
Schneider, Cyril
Sirois, Pauline
Tapp, Diane
Tchotourian, Ivan
Tiomo, Ingrid-Avila
Tremblay, Yves
Viau, Alain A
Viau-Guay, Anabelle
Zaccarin, André

Personnes absentes :

Bonneau, Guy
D'Amours, Sophie
Dionne-Berlinguette, Louis Paul
Douville, Frédéric
Emond, Céline
Euvrard, Elsa
Faucher, Alain

Fougères, André
Lépinay, Frédéric
Martin, Hélène
Morin, Jean-François
Morin, Jean-Frédéric
Poirier, Patricia
Poulin, Diane

Raymond, André
Richard, Darren Edward
Roche, Stéphane
Senécal, Caroline
Stylios, Alexandre

1. Ouverture de la séance

En l'absence de la présidente du Conseil, le vice-recteur exécutif préside la séance en tant que président pro tempore.

Après vérification du quorum, le président déclare la séance ordinaire du 3 décembre 2024 ouverte à 10 h 46.

2. Adoption de l'ordre du jour

Carmen Bernier propose, Petros Papagerakis appuie,

CU-2024-126

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2024.

La proposition CU-2024-126 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 1 contre).

3. Communications de la présidente (DA-2024-489)

Le président souligne la première séance de :

- Benjamin Montagne, étudiant de 1^{er} cycle;
- Ludovik Levasseur, étudiant de 1^{er} cycle;
- Ginette Mbourou Azizah, chargée d'enseignement à la Faculté des sciences infirmières;
- Sylvain-Georges Bourgoïn, professeur à la Faculté de médecine; et
- Vincent Goulet, professeur à la Faculté des sciences et de génie.

Le renouvellement de mandat de :

- Marie-Claude Beaulieu, professeure à la Faculté des sciences de l'administration.

Il mentionne la fin du premier mandat renouvelable de :

- Ingrid-Avila Tiomo, étudiante de 3^e cycle;
- Jean-Frédéric Morin, professeur à la Faculté des sciences sociales;
- Diane Poulin, professeure à la Faculté des sciences de l'administration; et
- Patricia Poirier, représentante du niveau collégial.

Il mentionne la fin du deuxième mandat non renouvelable de :

- Louis Paul Dionne-Berlinguette, étudiant de 2^e cycle.

Le président souligne la dernière séance de :

- Alexandre Stylios, professeur à la Faculté de droit;
- Kevin Naimi, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation; et
- Andrée Plaisance, directrice adjointe, Bureau de la qualité des programmes (BQP).

3.1 Tableau de suivis du CU (DA-2024-490)

Le tableau de suivis du CU est déposé à titre informatif.

3.1.1 Tableau sommaire – Virements additionnels budget 2024-2025

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux finances informe les membres qu'à la fin de l'été, des versements additionnels ont été effectués en raison de données manquantes lors de la préparation du budget concernant les règles budgétaires. Une fois les précisions nécessaires obtenues sur les règles et la subvention du ministère, des ajustements ont été réalisés pour permettre aux différentes unités de procéder à l'engagement des personnes chargées de cours et auxiliaires d'enseignement.

Concernant la répartition des fonds, après discussion avec les doyennes, doyens et directions exécutives de chaque unité, il a été souligné que les ajustements liés à la négociation de la convention collective avec le SPUL étaient une préoccupation majeure. Le poids des salaires liés à la convention SPUL par rapport au poids total des salaires a été pris en compte.

Pour chaque faculté, un ratio a été calculé en comparant les salaires des professeures et professeurs membres du SPUL à l'ensemble des salaires. Les fonds ont ensuite été redistribués aux facultés en fonction de ce ratio, avec des montants redistribués variant entre 260 000 \$ et 350 000 \$ par unité.

3.2 Plan de travail des activités récurrentes du CU (DA-2024-491)

Le plan de travail des activités récurrentes du CU est déposé à titre informatif.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2024

Frank Pons propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2024-127

D'adopter le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

La proposition CU-2024-127 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 contre, 3 abstentions).

5. Comité exécutif : rapport des activités au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024 (DA-2024-492)

Frank Pons propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2024-128

De recevoir le rapport des activités du Comité exécutif au Conseil universitaire pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024 inclusivement, tel qu'il figure au document DA-2024-492.

La proposition CU-2024-128 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 contre, 3 abstentions).

6. Ombudsman

- Rapport annuel d'activités du Bureau de l'ombudsman pour l'année 2023-2024 (DA-2024-493)

Frank Pons propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2024-129

De recevoir le rapport des activités pour l'année 2023-2024 de l'ombudsman, tel qu'il figure au document DA-2024-493.

La proposition CU-2024-129 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 contre, 3 abstentions).

7. Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval

- Rapport 2023-2024 de la secrétaire générale (DA-2024-494)

Frank Pons propose, Anne-Marie Laflamme appuie,

CU-2024-130

De recevoir le rapport de la secrétaire générale sur les activités du Comité d'application des droits des étudiants et des étudiantes pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, tel qu'il figure au document DA-2024-494.

La proposition CU-2024-130 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 contre, 3 abstentions).

ORDRE DU JOUR COURANT**8. Stratégie d'internationalisation de l'Université Laval****- Recommandation au Conseil d'administration (DA-2024-495)**

Le vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable résume la Stratégie d'internationalisation, élaborée en consultation avec la communauté universitaire. Le processus, débuté en janvier et achevé à l'automne, a inclus des rencontres avec les directions facultaires et deux comités spécialisés : un comité de professionnels et professionnelles de l'international, ainsi qu'un comité d'utilisateurs et utilisatrices composé de professeurs, professeures, étudiants et étudiantes.

Un questionnaire en ligne a été diffusé pour recueillir des commentaires, permettant d'ébaucher une première version de la Stratégie. Un consultant a été engagé pour peaufiner la rédaction du document.

La Stratégie se décline en trois axes : 1) la force de notre culture de l'international; 2) le rayonnement et l'impact de nos actions; et 3) l'efficacité de nos services en soutien à l'internationalisation.

Un plan d'action est en cours d'élaboration pour aborder les défis du secteur de l'internationalisation, tels que le recrutement, la réussite et la rétention des talents, ainsi que la notoriété internationale. Ce plan institutionnel s'inscrit dans le cadre du processus budgétaire. Il sera présenté à la séance du Conseil universitaire de février ou de mars 2025.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le nombre de personnes répondantes en regard du processus de consultation;
- L'importance de réussir localement avant de viser l'international;
- L'inclusion des Premières nations dans la Stratégie;
- La prise en compte du rôle de formateur de talents de l'Université dans la stratégie de rétention et l'existence de plans de rétention internes;
- La difficulté de recrutement en raison des barrières linguistiques;
- Le mémoire déposé à l'Assemblée nationale en réaction au projet de loi 74;
- La pertinence d'intégrer, dans la mise en œuvre de la Stratégie, les autres apports et actions des chantiers du plan institutionnel en cours, ainsi que l'interrelation de ces éléments;
- L'échéancier sur l'identification des cibles et la coordination des actions dans la mise en œuvre de la Stratégie;
- La problématique en lien avec l'augmentation des demandes d'admission et la surcharge du système de gestion des études et des directions de programme;
- Les enjeux technologiques que présente l'internationalisation, les défis ou les transformations technologiques transversales en lien avec les différentes orientations du plan d'action et la collaboration avec les partenaires internationaux;
- La contribution au développement de l'Université sans nuire au développement des autres établissements, notamment les iniquités de recrutement;
- L'enjeu de réussite des étudiantes et étudiants internationaux qui ne maîtrisent pas le français;
- La capacité financière de l'Université à accueillir des étudiantes et étudiants internationaux.

Aurélie Campana propose, Julie Méthot appuie,

CU-2024-131

De transmettre au Conseil d'administration un avis pour l'adoption de la Stratégie d'internationalisation de l'Université Laval, telle qu'elle figure au document DA-2024-495.

La proposition CU-2024-131 **est adoptée** à la majorité des voix (44 pour, 1 contre, 3 abstentions).

9. Rapport du Comité de gouvernance du Conseil universitaire

La présidente du Comité de gouvernance du Conseil universitaire (CGCU) indique que le Comité s'est réuni le 22 novembre dernier pour poursuivre les éléments prévus à son plan de travail, notamment sur :

- l'application des procédures d'assemblée du Conseil universitaire;
- les modalités concernant l'ajout d'un point statutaire « Questions des membres » à l'ordre du jour des séances du CU;
- le développement d'une formation destinée aux membres du CU avec le collège des administrateurs;
- les résultats de l'évaluation de la rencontre entre les nouveaux membres du CA et du CU; et
- la recommandation de la présidence du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique (CPPLA).

9.1 Présidence du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique – Recommandation au Comité exécutif (DA-2024-496)

En dehors de l'expérience reconnue dans l'exercice de la présidence de comité, la Procédure de désignation des membres du CPPLA ne précise aucun profil de compétence particulier.

Ainsi, le CGCU a examiné les quatre candidatures recevables et recommande la nomination de François Grenon, chargé de cours au Département d'information et de communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, en raison de ses compétences en relations publiques, notamment en communication sensible, ainsi que ses expériences professionnelles externes et sa gestion des dossiers déontologiques et éthiques.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- L'identification des personnes candidates à la présidence du CPPLA;
- L'absence de profil de compétences ou de critères objectifs dans la Procédure, à l'exception de l'expérience reconnue dans ce type de fonction;
- L'intention du comité de proposer une présidence pour gérer l'ensemble des expertises et faire converger les opinions et les points de vue et non de nommer une personne experte en la matière.
- L'analyse des candidatures par le CGCU et sa recommandation de nomination de la présidence.

Daphnée Sauvageau propose, Nicolas Noah Bissemi appuie,

CU-2024-132

Sur une proposition du Comité de gouvernance du Conseil universitaire,

De recommander au Comité exécutif la nomination de François Grenon, à titre de président du Comité sur la promotion et la protection de la liberté académique, pour la durée restante de son mandat comme membre du comité, soit pour la période du 18 décembre 2024 au 15 octobre 2026.

La proposition CU-2024-132 **est adoptée** à la majorité des voix (35 pour, 9 contre, 3 abstentions).

10. Programmes de maîtrise et de doctorat en études internationales - Évaluation périodique

10.1 Rapport de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes (DA-2024-497)

La vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes précise que ce sont des programmes interfacultaires sous la responsabilité de l'École supérieure d'études internationales (ESEI). Six facultés partenaires contribuent aux programmes de l'ESEI, à savoir :

- Faculté des sciences sociales (FSS);
- Faculté de droit (FD);
- Faculté des sciences de l'administration (FSA);
- Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG);
- Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA); et
- Faculté des lettres et sciences humaines (FSLH).

Ces programmes visent à offrir des formations pluridisciplinaires qui portent sur les phénomènes internationaux et s'appuient sur quatre disciplines centrales, à savoir : 1) Droit; 2) Sciences économiques; 3) Gestion; et 4) Sciences politiques.

La vice-rectrice attire l'attention sur les principales forces des programmes, notamment :

- La renommée des programmes de l'ESEI;
- Les expertises diversifiées;
- La multidisciplinarité;
- La diversité des cours;
- Les chaires et les centres de recherche associés à l'ESEI.

Une question d'une membre porte sur le délai entre la création de ces programmes et leur première évaluation.

Denis Roy propose, André Zaccarin Richard appuie,

CU-2024-133

De recevoir le rapport synthèse de la vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes sur l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en études internationales, tel qu'il figure au document DA-2024-497; et

De reconnaître que l'évaluation périodique de ces programmes a franchi toutes les étapes de la politique en vigueur.

La proposition CU-2024-133 **est adoptée** à la majorité des voix (41 pour, 2 contre).

10.2 Plan d'action des doyennes et doyens de la Faculté des sciences sociales, la Faculté de droit, la Faculté des sciences de l'administration, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et la Faculté des lettres et des sciences humaines (DA-2024-498)

La doyenne de la Faculté des sciences sociales (FSS) représente les autres doyens et doyennes des facultés responsables de ces programmes, la FSS assurant la gestion administrative. Elle est accompagnée de Jonathan Paquin, directeur de l'ESEI et d'Arthur Silve, directeur des programmes évalués.

La maîtrise, créée en 1987, a été évaluée avant 2004. Le doctorat, lancé en 2006, a vu ses admissions suspendues pendant plusieurs années, nécessitant une restructuration. Comme le Bureau de la qualité des

programmes (BQP) tente d'évaluer simultanément les programmes qui sont rattachés à une même unité, cela pourrait expliquer en partie pourquoi les programmes n'ont pas été évalués dans les délais prévus.

La doyenne décrit les programmes, leurs principales forces et les opportunités de développement. Les programmes existant depuis plusieurs décennies; jouissent d'une bonne réputation. L'ESEI, héritière de l'Institut québécois des hautes études internationales, est un pôle d'excellence. Le développement se poursuit avec la construction du Carrefour international Brian Mulroney, qui inclura de nouvelles salles de cours et des bureaux. Le nombre d'experts et d'expertes en résidence sera augmenté pour enrichir la recherche interdisciplinaire.

Elle expose les défis et les actions à entreprendre pour réviser la structure des programmes, notamment la réduction de la durée des études, l'amélioration du taux de diplomation, la révision de la scolarité préparatoire et des programmes de maîtrise, la réduction des crédits du doctorat, ainsi que la création d'un séminaire obligatoire de doctorat.

La doyenne met en avant l'interdisciplinarité et l'internationalisation, en annonçant l'introduction d'un cours de méthodologie interdisciplinaire, l'adaptation des examens doctoraux pour refléter cette approche, ainsi que le développement de partenariats internationaux pour des programmes de formation conjoints.

Le soutien aux étudiants et étudiantes sera renforcé par une meilleure circulation de l'information, la diversification des stages, l'embauche d'une ressource dédiée et une augmentation du soutien financier pour les doctorants et doctorantes. La gouvernance des programmes prévoit la mise à jour des protocoles d'entente entre les facultés partenaires, la stabilisation de l'offre de cours et la reconnaissance du travail des professeurs et professeures.

Le directeur de l'ESEI exprime sa fierté pour la réforme des programmes et souligne l'importance des discussions pour accroître le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux et les bourses. Il aborde la question de l'internationalisation et des collaborations futures, en insistant sur la nécessité de continuer le dialogue. Il répond aux préoccupations concernant le rôle de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) dans la structure des cours, affirmant son objectif d'accroître sa présence au sein de l'école. Il souligne l'importance de la collaboration avec tous les doyens et doyennes pour intégrer les études internationales de manière inclusive.

Il reconnaît les problèmes liés aux stages, notamment la limitation des stages au Québec et au Canada, et propose d'explorer des opportunités pour les étudiantes et étudiants internationaux dans leurs pays d'origine, en collaboration avec Affaires mondiales Canada. Concernant les bourses, il indique que des efforts sont faits pour augmenter les contributions financières, en particulier celles pour les étudiantes et étudiants internationaux.

Le directeur des programmes intervient sur les enjeux majeurs des bourses et des stages. Concernant le manque de régularité des cours et la bi-disciplinarité, des réponses sont proposées dans le plan d'action pour guider les actions futures. Une révision complète de l'offre de cours obligatoires et optionnelle est prévue dans les prochains mois. Il insiste sur le fait que le plan d'action sera accompagné d'autres travaux à venir, notamment pour assurer la reconnaissance du travail des professeures et professeurs et la répartition des ressources.

Les questions et commentaires des membres portent sur :

- Le rôle de l'ESEI dans la Stratégie d'internationalisation;
- Le rôle de la FSLH dans ces programmes;
- Les préoccupations sur le financement et la proposition de stages, notamment la limitation de stages au Québec et au Canada, ce qui n'est pas adapté pour les étudiantes et étudiants internationaux;
- La diversification des milieux de stages, notamment pour les étudiantes et étudiants internationaux;
- Le manque de clarté sur les langues proposées dans les programmes, au-delà de l'anglais;
- L'insuffisance et faible montant des bourses, particulièrement pour les étudiantes et étudiants internationaux;

- L'insuffisance de professeures et professeurs et le manque de régularité des cours;
- La possibilité de cours bi-disciplinaires;
- Les problèmes rencontrés des directrices et directeurs de maîtrise n'ayant pas les compétences nécessaires dans le champ d'études requis.

Nancy Gélinas propose, Ludovik Levasseur appuie,

CU-2024-134

De recevoir le plan d'action des doyennes et doyens de la Faculté des sciences sociales, la Faculté de droit, la Faculté des sciences de l'administration, la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et la Faculté des lettres et des sciences humaines, à la suite de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en études internationales, tel qu'il figure au document DA-2024-498.

La proposition CU-2024-134 **est adoptée** à la majorité des voix (38 pour, 1 contre, 3 abstentions).

11. Règlement disciplinaire 2023-2024

- **Suivi des statistiques annuelles des infractions relatives aux études** (DA-2024-499)

Le suivi des statistiques annuelles des infractions relatives aux études est déposé pour information.

En raison du manque de temps, les points non traités de l'ordre du jour sont reportés à une séance ultérieure.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Daphnée Sauvageau propose,

CU-2024-135

De lever la séance.

La proposition CU-2024-135 **est adoptée**.

La séance est levée à 12 h 10.

Le président pro tempore,

La secrétaire,

André Darveau

Monique Richer